

© 2021 DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) / TOPOGRAPHIE / BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) / TOPOGRAPHIE / BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) / TOPOGRAPHIE / BUREAU D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT)



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) / BD-L-TC 2004 / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX DM
- bâtiment existant (BD-Topo)
 - cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)
 - étang / surface hydrographique / rivière / (BD-Topo)
 - bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
 - bâtiment démolli (orthophotos / visite des lieux DM)
 - rue nouvelle (orthophotos)

Les données des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

PAG [A TITRE INDICATIF]

- Zones de base | Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées**
- zone d'habitation 1
 - zone d'habitation 2
 - zones mixtes urbaines
 - zone mixte villageoise
 - zone mixte rurale
 - zone de bâtiments et d'équipements publics
 - zones d'activités économiques communale type 1 et 2
 - zones de gares ferroviaires et routières
 - zones de sports et de loisirs
 - zones spéciales
 - zone de jardins familiaux
- Zones superposées / Informations complémentaires**
- zones soumises à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » / PAP dûment approuvé / zones d'aménagement différé

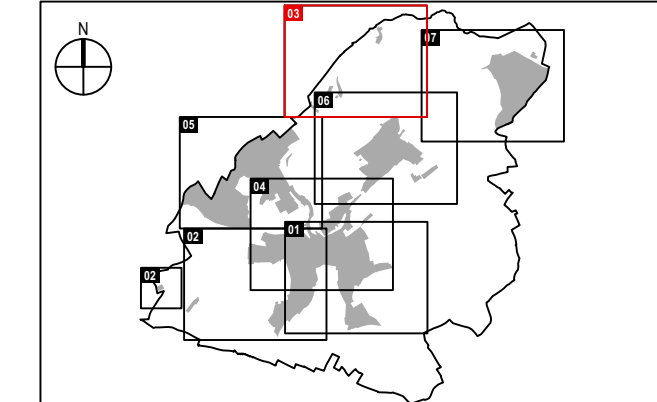
En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un mesurage cadastral, la zone de base fixée pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière. Les numéros de parcelle sur la présente partie graphique ont été repris à partir du PCN. En cas d'illegibilité, l'extrait cadastral des fonds concernés est à consulter.

PLAN DE REPERAGE

- SECTEURS DU PAP QE**
- GM-01 | HAB-1
 - GM-02 | BEP
 - GM-03 | BEP-BEP POS
 - GM-04 | BEP-EP POS
 - GM-05 | JAR

FOND DE PLAN

- PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012
- limite du territoire communal
 - limite parcellaire
 - bâtiment existant
 - Pläsch toponyme
 - 123/456 numéro de parcelle



PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « QUARTIER EXISTANT » DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
 474, ROUTE DE THIONVILLE | 5886 HESPERANGE
 TELEPHONE 360 8081 | TELECOPIE 360 006

DATE / SIGNATURE

MAITRE D'ŒUVRE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB
Architekten Stadtplaner
 15B, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE | 1331 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG
 TELEPHONE 263 858 11 | TELECOPIE 263 858 50
 FLANDRISCHE STRASSE 4 | 50674 KÖLN | ALLEMAGNE
 TELEPHONE 0221/925 888-0 | TELECOPIE 0221/925 888-50

DATE / SIGNATURE

VOTE CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTERIEUR

DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS		ADAPTATION SELON MODIFICATION PAG	
INDICE	NOM	DATE	DESCRIPTION DES MODIFICATIONS
g			
f			
e			
d	mk	27.10.2021	MODIFICATION SELON MP PAG ZONE HAB-1 EN BEP A FENTANGE, AGR EN REC ET BEP A ITZIG, PAP NQ-AL-09 A ALZINGEN
c	mk	10.03.2021	MODIFICATION SECTEUR DU PAP QE "HW-01" - RUE PÈRE CONRAD
b	mk	27.10.2020	MODIFICATION SELON DECISION MI (REF.: 24C/018/2019 DU 15.09.2020)
a	bka	04.11.2019	MODIFICATION SELON RECLAMATIONS ET AVIS CA (REF.: 24C/018/2019 DU 21.08.2019), AVIS MECDD (REF.: 80763 DU 08.07.2019) ET AVIS CE (REF.: 18554/24C 15.10.2019)

OBJET

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « QUARTIER EXISTANT »
PLAN DE REPERAGE – LIEU-DIT GANTENBEENSMILLEN
 Version coordonnée

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
	BKA	18.02.2019	1335	H - PAP QE - 03	d
NOM.				FORMAT 78,9 x 39,4 CM	
RESP.				ÉCHELLE 1:5.000	